DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MERCURY

Séance du mardi 24 novembre 2015 à 20 heures

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MERCURY, légalement convoqué le dix-sept novembre deux mille quinze s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain ZOCCOLO, Maire.
Etaient présents : Monsieur le Maire : Alain ZOCCOLO.
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marie-France LOMBARDI ; Michel ROTA ; Evelyne MARECHAL ; Jean RACT-GRAS ; Yves DUNAND ; Gérard BESSON ; Claude DAL-MOLIN ; Christiane DEMOND ; Nathalie VERRIER ; Philippe MINOLA ; Sylvie VALLET ; Valérie DALBY ; Maria-Angela GORINI PIFFET ; Carine CELCE-LAURENS ; Jean-Noël VIBERT ; Mikaël DEVILLE-DUC ; Sabine BOYER; Christophe CARCEY-CADET.
Absents excusés : Madame et Messieurs Paul VINCENT ; Catherine REYDET et Valentin JACQUELIN.
Valentin JACQUELIN a donné procuration à Yves DUNAND.
Secrétaire de séance : Christophe CARCEY-CADET.

En ouverture de séance, le Conseil municipal observe une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre à Paris.
Monsieur le Maire présente toutes les félicitations du Conseil Municipal à Michel ROTA pour le mariage de son fils.

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour supprimer le point suivant à l'ordre du jour :

- Tarifs d'utilisation des salles communales.

Avis favorable

AFFAIRES GENERALES
RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO

➢ Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations relatives au recrutement d'un emploi d'avenir et au renouvellement de cet emploi. Compte-tenu de la réalité de ce besoin tant pour le service administratif qu'en renfort sur d'autres services, il convient de pérenniser cet emploi. Il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2016.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2016.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget primitif 2016.

➢ Modification des délégués de l'Entente avec la Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie (C.C.H.C.S)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Madame NIVELLEAU Alexandra à compter du 14 octobre 2015.
Il convient de modifier les délégués auprès de l'Entente avec la C.C.H.C.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Procède** à la nomination des délégués comme suit :

C.C.H.C.S. - Entente intercommunale Enfance Jeunesse	
Titulaires	**Suppléants**
Evelyne MARECHAL	Philippe MINOLA
Carine CELCE-LAURENS	Maria-Angela GORINI PIFFET
Claude DAL MOLIN	Nathalie VERRIER

URBANISME / PROJETS
RAPPORTEUR : MICHEL ROTA

➢ Taxe d'aménagement

Monsieur l'Adjoint rappelle les délibérations n°58-2014 et 59-2014 du 25 novembre 2014 relatives à la taxe d'aménagement et la taxe d'aménagement majorée sur le secteur du Centre Bourg. Il précise que les termes de ces deux délibérations sont confirmés et que celles-ci sont reconductibles annuellement tacitement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Confirme** les termes des délibérations n°58-2014 et n°59-2014 du 25 novembre 2014.
- **Dit** que ces deux délibérations sont reconductibles annuellement tacitement.

➢ Cession terrain – La Frasse

Monsieur l'Adjoint rappelle le bornage réalisé par le cabinet ARGEO en date du 18 mai 2015 au lieu-dit La Frasse. Monsieur DUISIT disposé à céder à la commune une partie de la parcelle cadastrée I533 d'une superficie de 35m².

Monsieur l'Adjoint sollicite l'avis du Conseil municipal pour l'acquisition de cette portion de parcelle moyennant le prix forfaitaire de 10 euros.

Apres délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle I533 à Monsieur DUISIT moyennant le prix forfaitaire de 10 euros.
- **Charge** Maître BOUILLOUX, Notaire à Grésy sur Isère, de l'accomplissement des formalités d'usage et de la rédaction de l'acte de vente.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaire à cette acquisition.

Vote contre : Jean-Noël VIBERT

➢ Démolition abri de jardin chemin du Mirantin : dépôt de la demande d'urbanisme

Monsieur l'Adjoint rappelle l'acquisition par la commune de la parcelle E2438 et E 1799.Il est nécessaire de démolir l'abri de jardin situé sur la parcelle E2438, il convient donc de déposer un permis de démolir pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **émet** un avis favorable pour le dépôt de la demande d'urbanisme.

FINANCES
RAPPORTEUR : EVELYNE MARECHAL

➢ **Décision modificative n°01 :**

Fonctionnement			
- *Dépenses*		- *Recettes*	
		7022 : coupe de bois	+ 15 000
		7788 : produits exceptionnels	-15 000
TOTAL	**+0**	**TOTAL**	**+ 0**

Investissement			
- *Dépenses*		- *Recettes*	
2183 : Matériel informatique	- 5 622		
2051 : Concessions et droits similaires	+5 622		
21318 : Autres bâtiments publics	- 15 000	1322 Subvention région	- 15 000
TOTAL	**+ 0**	**TOTAL**	**- 15 000**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

➢ **Engagement des dépenses 2016 :**

En application de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif et jusqu'au 15 avril 2016, les dépenses d'équipements nouveaux dans la limite du quart des crédits votés en 2015, soit :
  - M14 : chapitre 20, 21 et 23 : 162 952 euros

➢ **Convention avec le Service de Présence et d'Aide à Domicile : renouvellement**

Madame l'Adjointe rappelle la convention signée avec le SPAD et présente les actions menées. Cette convention prenant fin au 31 décembre 2015 il convient de renouveler celle-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention proposée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent.

TRAVAUX / FORETS
RAPPORTEUR : JEAN RACT-GRAS

➢ **Colombarium : renouvellement de la demande de subvention au titre du Fond Départemental d'Equipement des Communes.**

Monsieur l'Adjoint rappelle la délibération en date du 21 octobre 2014 sollicitant auprès du Conseil Départemental une aide au titre du FDEC pour l'installation d'un nouveau colombarium. Il convient de délibérer à nouveau afin de reconduire cette demande accompagnée de l'autorisation d'urbanisme.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** le maintien de la demande de subvention au titre du FDEC pour l'installation d'un nouveau colombarium.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

➢ **Réfection des menuiseries du 1er étage du Groupe scolaire du Chef-lieu : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la réfection des menuiseries du 1er étage du Groupe scolaire du Chef-lieu. Le coût de ces travaux est estimé à 66 478.52 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de réfection des menuiseries du 1er étage du Groupe scolaire Joseph Trolliet.
- **Sollicite** au titre de la DETR une aide la plus élevée possible.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

➢ **Sécurisation de portions de la route départementale n°64 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la sécurisation de la RD64 notamment au niveau des secteurs de Gemilly, la Forêt et les Teppes. Le coût de ces travaux est estimé à 80 527.06 euros H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de sécurisation de la RD64.
- **Sollicite** au titre de la DETR une aide la plus élevée possible.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle une nouvelle fois les arrêtés préfectoraux relatifs aux bruits de voisinage et à l'écobuage. Ces arrêtés sont disponibles sur le site internet de la commune.
- La commune de Mercury est lauréate du concours départemental villes, villages et maisons fleuries dans la catégorie « bâtiments publics » pour le fleurissement de la Mairie. Monsieur le Maire remercie Valérie DALBY et les agents des services techniques pour leur implication.
- Monsieur le Maire rend compte des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées en Mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h10

Le Maire, Alain ZOCCOLO